

Beatrice Vial est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 28 mars 2022

Vincent Blanchard souhaite que soit rajoutée la phrase suivante à son intervention relative à l'augmentation de la fiscalité :

« Une augmentation plus progressive, lissée sur plusieurs années, permettrait de répercuter cette hausse sur les loyers au fur et à mesure de leur révision et ainsi de faire participer tout autant les locataires à l'effort collectif. »

☞ **Adopté à l'unanimité**

Présentation de la Banque des territoires effectuée par Corinne Steinbrecher, Directrice territoriale Arc Alpin

La Banque des territoires, lancée par la Caisse des dépôts en mai 2018, accompagne les acteurs locaux dans l'élaboration et le déploiement de leurs projets d'avenir innovants en leur apportant des solutions sur mesure. Elle a une mission de conseil et propose une offre complète de financement adaptée à chaque collectivité territoriale. Elle intervient sur des missions d'intérêt général. (*Cf power point*)

Arrivée Eric Furmanczak

Pour le territoire Trièves, elle apporte son aide au projet « Petites Villes de demain » et sur le développement du « Plan Avenir Montagne » en matière d'ingénierie et sur un deuxième aspect relatif à la mobilité. Elle affiche sa volonté d'aller vers des projets d'isolation thermique et de rénovation énergétique.

Arrivée Sabine Campredon

Les prêts sont réglementés et à taux fixes quelle que soit leur durée. Le taux d'intérêt annuel des prêts est sur la base du livret A + 0.60%. En ce moment, le taux annuel est sur la base du livret A + 0.53% ; en effet, les marges sont bloquées jusqu'au mois de juin 2022.

Jérôme Fauconnier est intéressé pour la CCT sur des projets de rénovations énergétiques.

Mme Steinbrecher répond, qu'en effet, l'échelle intercommunale lui semble être la bonne échelle à la fois pour l'accompagnement des phases d'étude et de fléchage du prêt et les économies d'énergie générées permettent le remboursement des avances consenties par la collectivité. L'idée est d'accompagner sur les projets portant sur les bâtiments et l'éclairage public.

Pour Jean-Marc Bellot, il convient de réfléchir sur la possibilité de regrouper d'éventuels projets trop ambitieux ou onéreux pour une seule petite commune, dont le porteur de projet serait l'EPCI. Dans cette éventualité, qui serait l'emprunteur ? Ce montage est-il possible au niveau intercommunal ?

Mme Steinbrecher ne peut pas apporter de réponse immédiate mais se renseignera et apportera une réponse dans la semaine.

Jérôme Fauconnier ne voit pas comment mettre en pratique cette possibilité qui lui semble complexe.

Jean-Louis Goutel s'interroge sur la durée et sur la possibilité de contracter un prêt sur 60 annuités.

Mme Steinbrecher précise que cette durée de prêt ne s'applique que pour les réseaux d'eau ; dans tous les autres cas, bien qu'il soit toujours possible de discuter et qu'il n'y ait pas d'a priori, les durées de prêt varient entre 20 et 30 ans, sur la base du livret A révisable avec le souhait d'offrir le meilleur accompagnement possible aux collectivités territoriales.

Si des communes sont intéressées, ne pas hésiter à contacter Mmes Stéphanie Aurin et Marie-Françoise Bal sur Grenoble.

Le président remercie Mme Steinbrecher pour sa présentation.

1- Désignation représentant CCT à la Mission locale Alpes Sud Isère

Mr Christian Fierry-Fraillon avait été désigné comme représentant de la CCT à la Mission locale Alpes Sud Isère en juillet 2020. Or, suite à sa démission de son mandat de Maire de Lalley, il convient de désigner un nouveau représentant pour le remplacer. Marie-Pierre Drain propose sa candidature.

Vote : Désignation représentant CCT à la Mission locale Alpes Sud Isère

☞ **Pour : 38 Abstention : 1**

2- Effacement de dettes

M. le Trésorier du SGC la Mure a informé la CCT de la préconisation de la commission de surendettement de procéder à un effacement de dettes pour des particuliers considérant que compte tenu de leurs situations financières ces créances ne pourront être recouvrées.

Le montant s'élève à 1 787,13 € répartis par budget de la façon suivante (les crédits votés aux budgets primitifs sont suffisants pour couvrir ces dépenses) :

Le montant s'élève à 1 787,13 € répartis par budget de la façon suivante (les crédits votés aux budgets primitifs sont suffisants pour couvrir ces dépenses) :

Budget Eau potable	2015	63,35	1 410,55
	2016	129,31	
	2017	101,15	
	2018	896,08	
	2019	220,66	
	2020		
	2021		
Budget Déchets	2016	80,58	376,58
	2017	148,00	
	2018	148,00	
	2019	0	
	2020		
	2021	0	
Total		1 787,13	1 787,13

Vote : Effacement de dettes

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget Ecoles – Emprunt de 100 000 € pour les travaux d'investissement dans les écoles

Vu le budget annexe « Ecoles » 2022 et afin d'assurer le financement des travaux d'investissement dans les écoles, il est nécessaire de contracter un emprunt de 100 000 euros. La collectivité a procédé à une consultation auprès de six banques. Au vu des conditions proposées, il est proposé d'autoriser le Président à contracter un emprunt auprès du crédit mutuel selon les caractéristiques suivantes :

Montant emprunté :	100 000 €
Durée :	20 ans
Echéances :	trimestrielles et constantes
Taux d'intérêt :	1,50%
Commission :	250,00 €
Coût du crédit hors commission :	15 934,82 €

Vote : Budget Ecoles – Emprunt de 100 000 € pour les travaux d'investissement dans les écoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Budget Principal – Emprunt de 685 568 € pour les travaux d'aménagement de la Maison de santé pluridisciplinaire de Mens

Afin de pouvoir assurer le financement des travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire de Mens, il est nécessaire de contracter un emprunt de 685 568 euros. La collectivité a procédé à une consultation auprès de six banques. Au vu des conditions proposées, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSPL Relance Santé
Montant :	685 568 €
Durée de la phase de préfinancement :	sans préfinancement
Durée d'amortissement :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement :	Prioritaire (amortissement constant)

Typologie Gissler :
Commission d'instruction :

1A
0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Cet emprunt permet l'équilibre du plan de financement **prévisionnel** de la MSP :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Organismes		Montant
Achat + honoraires divers	183 950 €	Etat/DETR	17%	300 000 €
Travaux	1 200 000 €	Etat/DSIL	17%	303 382 €
Maitrise d'œuvre	140 000 €	Région	12%	200 000 €
Autres honoraires (CT/CSPS/OPC)	50 000 €	CD38	6%	100 000 €
Réseaux divers	15 000 €	Autofinancement CCT	48%	831 568 €
Imprévus appel d'offres	146 000 €	<i>Vente maison Pertille</i>		146 000 €
		<i>Emprunt</i>		685 568 €
TOTAL Dépenses	1 734 950 €	TOTAL Recettes	100 %	1 734 950 €

Jérôme Fauconnier rappelle que le modèle est identique à celui de la Maison de Santé de Monestier de Clermont, les annuités d'emprunt devront être couvertes pour le montant de la location. Cette maison de santé est importante pour le territoire afin de garder les médecins et de rester attractifs ; ce projet est inscrit dans le Plan Etat/Région.

Vote : Budget principal – Emprunt de 685 568 € pour les travaux d'aménagement de la Maison de santé pluridisciplinaire de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Délibération relative aux lignes directrices de gestion

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales, quelle que soit leur strate démographique ou leur nombre d'agents de définir leurs Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Ressources Humaines.

Le législateur souhaite en instaurant les LDG :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Ces LDG comportent 2 volets définis par la loi :

- Volet 1 : stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines = volet emploi : stratégie et pilotage des RH "compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences".
- Volet 2 : promotion et valorisation des parcours professionnels = volet concernant les avancements de grade et la promotion interne.

Les LDG (document joint en annexe) ont été soumises à l'avis du Comité Technique du 10 mai 2022 et s'appliqueront aux agents de la Communauté de Communes et du CIAS.

Fanny Lacroix précise qu'il s'agit d'un vaste travail demandé à toutes les communes pour se mettre aux normes. L'esprit du texte est d'effectuer un pré-travail avant de transmettre les dossiers aux Centres de Gestion afin de ne transmettre que les dossiers remarquables. Consciente qu'il s'agit d'un travail compliqué pour les petites communes, elle leur propose de se renseigner auprès d'elle ou du CDG de l'Isère. Il est primordial d'effectuer ce travail sans lequel il ne sera plus possible de gérer les dossiers de promotion interne. Bernard Combe précise que la directive n'a pas pu être suivie dès cette année compte tenu des délais trop courts.

Fanny Lacroix souligne l'importance de créer de la mobilité au niveau du territoire et recherche des bonnes volontés pour faire des tests.

Christian Roux s'interroge sur le bien-fondé de cette démarche ; s'agit-il d'une dynamique de simplification ? Cela consiste à poser un cadre plus précis sur les postes grâce à une démarche de valorisation professionnelle où les places restent très chères, répond Fanny Lacroix qui souligne que le concours reste la voie normale pour accéder aux grades supérieurs.

Pour Jérôme Fauconnier, il est nécessaire d'apporter une explication au personnel qui, souvent, voit la promotion interne comme une forme de valorisation du travail accompli après de longues années.

Vote : Délibération relative aux lignes directrices de gestion

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du CT du 10 mai 2022, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2014-121	Adjoint du patrimoine à 8 heures 45 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2022 Poste pourvu jusqu'à présent de manière saisonnière. Augmentation du temps de travail pour pourvoir le poste de manière pérenne	2022-121	Adjoint du patrimoine à 13 heures 13 minutes hebdomadaires annualisées

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Elections professionnelles

Le 8 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles pour les agents de la Fonction Publique. Pour les agents de la collectivité, il s'agit d'élire leurs représentants qui siégeront au nouveau Comité Social Territorial (CST), instance consacrant la fusion des Comités Techniques et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. Le conseil communautaire est invité à :

- Valider la création d'un CST commun entre Communauté de Communes et CIAS du Trièves
- Fixer le nombre de sièges au sein de chaque collège : 5 titulaires et 5 suppléants pour les représentants du personnel ; 5 titulaires et 5 suppléants pour les représentants de l'administration.

Pour information, selon les effectifs au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes et le CIAS ont 173 agents remplissant les conditions pour être électeur, avec 79,19% de femmes et 20,81% d'hommes. Les listes de candidats devront respecter ces proportions.

Vote : Elections professionnelles

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Bail consenti au profit de l'Etat pour la gendarmerie de Clelles – Avenant n°1

Aux termes d'un acte administratif signé en date des 7 juin 2021 et 17 août 2021, la Communauté de Communes du Trièves (38) a donné à bail à l'Etat un ensemble immobilier à usage de caserne de Gendarmerie (Brigade de Proximité) situé sur la Commune de Clelles, lieu-dit "Les Hormes".

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans, à compter du 16 avril 2019, moyennant un loyer annuel initial de 31 486.72 € révisable triennalement selon les conditions fixées au bail initial.

Il y a lieu, présentement, de constater la première révision triennale de loyer, à compter du 16 avril 2022, par passation d'un premier avenant au bail.

Il est précisé que le Pôle d'Evaluation Domaniale de l'Isère a établi, dans son avis, en date du 13 avril 2022, le montant annuel du nouveau loyer à 33 062 €, applicable pour la période du 16 avril 2022 au 15 avril 2025.

Pour répondre à la question d'Uta Ihle sur le montant de l'augmentation, Le Président précise qu'il s'agit d'une évaluation faite par le service des domaines selon l'évolution des loyers constatée dans un périmètre donné.

Vote : Bail consenti au profit de l'Etat pour la gendarmerie de Clelles – Avenant n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Par délibération du 19 mai 2019, la CCT a approuvé la candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Il est proposé au conseil d'approuver la modification de la délibération du 31 janvier 2022 portant Candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de longue durée » de la façon suivante :

> **Engagement de la Communauté de communes du Trièves dans l'expérimentation TZCLD :**

La Communauté de Communes du Trièves est candidate pour porter l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur l'ensemble de son territoire et s'y engage pour toute la période d'expérimentation. A ce titre, elle préside, cofinance, et engage des moyens humains au Comité Local pour

l'Emploi du Trièves et son équipe opérationnelle. Elle apporte également un soutien à l'EBE Pep's Trièves, en mettant à sa disposition des locaux pour y déployer des activités.

Vote : Candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Remboursement de frais de mission engagés par les élus lors du voyage d'étude des 28 et 29 avril 2022

Le service Forêt a organisé un voyage d'étude le 28 et 29 avril 2022, dans la Nièvre pour s'inspirer de l'exemple de Forêt des Bertranges qui a réussi à réinstaller la régénération en forêt en présence d'une forte population d'ongulés. Le conseil est invité à accorder le remboursement des frais d'hébergement et de transport (autoroute + essence) lié à ce voyage d'étude à :

- Monsieur Nicolas MARTIN, élu à Cornillon en Trièves, membre du groupe de travail intercommissions sur la thématique Forêt, pour un montant total de 53 €
- Monsieur William GAUDRY, élu à Cornillon en Trièves, membre du groupe de travail intercommissions sur la thématique Forêt, pour un montant total de 53 €

Il est précisé que les frais d'hébergements et de transport (autoroute + essence) seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels engagés et sous présentation de justificatifs.

Philippe Vial indique qu'un compte-rendu de cette étude sera effectué dans un prochain conseil.

Vote : Remboursement de frais de mission engagés par les élus lors du voyage d'étude des 28 et 29 avril 2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- PAIT « Santé-Environnement-thématique Alimentation » - concours financier à la commune de Mens pour un poste d'animateur territorial

Les indicateurs nationaux et locaux de santé publique montrent la nécessité d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants – notamment, en précarité, ou âgés -, et d'encourager en même temps une production alimentaire locale par les habitants, qu'il s'agisse d'exploitations professionnelles, de jardins partagés animés par des bénévoles, ou d'ateliers culinaires collectifs.

Des associations existent dans ces différents domaines, mais le bénévolat trouve ses limites lorsqu'il s'agit de porter une politique d'alimentation de manière transversale.

L'Agence Régionale de Santé a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2022 portant sur des actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement. Cet AMI « s'adresse prioritairement aux EPCI. Les communes peuvent y répondre si les projets intègrent de manière explicite une ouverture vers une approche intercommunale ».

La commune de Mens, avec l'appui de la commune de Châtel-en-Trièves, a répondu à cet AMI et a été présélectionnée pour une subvention de l'ARS de 15 000 euros correspondant à 50 % maximum du montant total ; le dossier définitif est à remettre pour le 31 mai prochain, pour décision définitive.

La commune de Mens se propose de recruter pour un an à compter de septembre 2022 un professionnel chargé de l'animation territoriale en santé-environnement, pour travailler avec les collectivités, associations, agriculteurs volontaires et professionnels de santé du territoire « Trièves » en vue de monter des projets concrets, aux résultats mesurables, visant à améliorer la santé publique et les liens sociaux par l'accès à une alimentation de qualité.

Le coût total du projet est évalué à 30 876 €. Hors l'ARS, la commune de Mens et la commune de Châtel-en-Trièves ont prévu leur participation financière. Le Département de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales ont été sollicités.

La commune de Mens sollicite le concours de la Communauté de Communes du Trièves pour le financement du projet pour une durée d'une année, pour un montant de 6 000 euros dont 2 000 sur l'exercice budgétaire 2022 et 4 000 sur l'exercice budgétaire 2023.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager la Communauté de Communes du Trièves dans une participation au projet « animation territoriale en santé-environnement – thématique « Alimentation » , sous la forme notamment d'un fonds de concours à la commune de Mens d'un montant maximal de 2 000 euros sur le budget 2022 et de 4 000 euros sur le budget 2023, sous réserve pour 2023 de l'inscription au budget des crédits correspondants.

Jérôme Fauconnier interroge Fanny Lacroix sur l'engagement financier la commune de Châtel en Trièves. En effet, la commune de Châtel en Trièves s'engage à hauteur de 1000€ sur l'année 2022, répond Fanny Lacroix

Le Président précise que la CCT s'engage pour l'année 2022 mais pas pour l'année 2023 ; la CCT n'ayant pas pour habitude de financer des postes communaux.

Alain Vidon souhaite que ce chargé de mission puisse travailler sur le thème du gaspillage alimentaire avec le collège de Mens de manière à ce que cela concerne la CCT.

Gilles Barbe explique que ce travail, soutenu par l'ARS, se poursuit depuis plus d'un an et qu'il s'agit d'un vrai partage avec des projets concrets sur le territoire afin de faire remonter les problèmes du milieu rural au niveau national. Ce projet, au sein d'une communauté de communes rurale est intéressant car souvent ce sont les villes qui sont plus concernées par ce type de projet. Des discussions ont eu lieu avec Raphaël Bonte. L'ARS a clairement exprimé le souhait que ce projet puisse rayonner dans l'ensemble du territoire Trièves, ce qui explique que la CCT ait été sollicitée au dernier moment, via Raphaël Bonte qui a participé aux discussions.

L'ensemble des associations et des structures porteuses de projets ont beaucoup d'idées mais peu de moyens pour les mettre en œuvre ; l'objet est donc de donner la possibilité de dynamiser un projet concret. Un profil de poste a été établi pour 12 mois qu'il conviendra d'ajuster selon les financements obtenus. De nombreuses actions peuvent être envisagées pour permettre leurs concrétisations. Ce projet concerne la santé publique liée à l'alimentation et il est nécessaire de travailler ensemble pour obtenir un maillage autour de l'alimentation afin de parvenir à un résultat d'ici une année.

Pour Jérôme Fauconnier, il est important de veiller à ce que ce poste ne donne pas du travail supplémentaire au personnel de la CCT et il convient d'être vigilant car la personne recrutée devra être managée et dirigée pour obtenir un résultat concret.

Gilles Barbe rappelle, en exemple, la journée du 6 mai dernier où 70 repas ont été servis par les bénévoles mais que les bénévoles ont des limites et ne peuvent pas toujours être sollicités ; ainsi cette personne pourra apporter son aide et booster le projet.

Fanny Lacroix cite l'exemple de Châtel en Trièves, commune partie prenante de ce projet, où l'envie est très forte de partager et de porter ce projet qui répond à un besoin émergent avec des acteurs investis qui ont besoin de concret.

Philippe Vial demande qui va élaborer la fiche de mission de ce profil de poste.

Cette fiche de poste va être travaillée avec Stéphane Loukianoff et Raphaël Bonte, tous deux techniciens de la CCT et avec un petit comité afin de bien caler les missions de la personne et d'y mettre des actions concrètes. L'objet étant de donner une vision très concrète des choses, répond Gilles Barbe.

La commune de Mens se charge de déposer le dossier et cet agent sera sous tutelle d'un élu et de la DGS de Mens.

Pour Alain Vidon, il convient d'être vigilant pour éviter les doublons et ne pas créer une 3^{ème} structure qui travaillerait sur des tâches déjà effectuées.

Selon Fanny Lacroix, cela ne peut pas se produire car il s'agit de quelque chose de très différent qui répond à une envie des gens et qui est complémentaire à l'existant.

Jérôme Fauconnier entend ce que dit Alain Vidon et il lui semble également important de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dynamique parallèle avec, par exemple, le travail de la commission agriculture et d'être vigilant dans la coordination de toutes les actions.

Vote : PAIT « Santé-Environnement-thématique Alimentation » - Concours financier à la commune de Mens pour un poste d'animateur territorial

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Convention 2022 entre SOLIHA Isère Savoie et la CCT

Etant donné l'importance d'accompagner des projets de rénovation énergétique pour les ménages modestes et très modestes, en particulier sur un volet administratif et financier, mais également d'appuyer au montage des dossiers pour l'adaptation des logements afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées, il est proposé de reconduire en 2022 les permanences de SOLIHA via une convention d'un montant de 3500 € contenant :

– 10 permanences d'accueil et d'information de proximité pour les ménages, d'un montant de 300€/permanence, réalisés de manière alternative au Granjou et à Mixages, durant 2h et sur rendez-vous uniquement. Ces permanences participent au repérage des bénéficiaires potentiels d'aides (ménages précaires, logements potentiellement indignes ou insalubres, propriétaires occupants modestes en précarité énergétique...).

– Le suivi d'actions d'un montant forfaitaire de 500€.

Le montage des dossiers d'aides gérés par Soliha (ANAH, MSA...) est assuré gratuitement par Soliha dans le cadre des dispositifs et conventions que l'association a en cours avec d'autres organismes.

Le conseil communautaire est invité à valider le programme d'actions 2022 et à autoriser le Président à signer la convention 2022 avec Soliha Isère Savoie.

Vote : Convention 2022 entre SOLIHA Isère Savoie et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Espace Valléen – demande de subventions pour des outils de valorisation ludique des patrimoines

Par délibération en date du 7 juin 2021, la CCT a validé la stratégie territoriale de diversification touristique du Vercors conçue dans le cadre de la candidature au programme espace valléen 2021-2027 et les opérations dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, la Communauté de Communes du Trièves, maître d'ouvrage de l'opération intitulée « Outils de valorisation ludique des patrimoines », a déposé une fiche synthétique dans le cadre de la candidature de l'Espace Valléen Vercors. Les objectifs de cette action qui s'inscrivent dans le schéma de développement Touristique de la Communauté de communes sont les suivants :

- Permettre une découverte des patrimoines par le jeu
- Diversifier l'offre famille dans le Trièves
- Valoriser les patrimoines et favoriser la compréhension du territoire.

Il s'agit de développer en différents points du territoire qui seront validés avec un prestataire spécialisé, des jeux de découverte des patrimoines qui allient expériences, activité physique et intellectuelle. Ces jeux s'adresseront aux familles avec enfants de 4 à 14 ans environ.

L'opération ayant reçu un avis favorable des financeurs, la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui déposer les demandes de subvention.

Le montant total du projet s'élève à 90 000 € HT selon le plan de financement ci-dessous :

ETAT- FNADT (30%)	27 000€
Région Auvergne Rhône Alpes (40%)	36 000 €
Département de l'Isère- CPAI (10%)	9 000 €
<i>Autofinancement CC du Trièves (20%)</i>	<i>18 000 €</i>
TOTAL	90 000 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les demandes de subventions telles qu'exposées.

Vote : Espace Valléen – demande de subventions pour des outils de valorisation ludique des patrimoines

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Convention entre la MFR de Vif et la CCT pour l'entretien de l'espace rural – année 2022/2023

Dans le cadre de sa compétence « sentiers », la Communauté de Communes du Trièves réalise régulièrement des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau PDIPR. La Maison Familiale Rurale (MFR) de Vif qui forme des personnes aux métiers de l'entretien de l'espace rural recherche des chantiers-école pour ses élèves. Afin que la MFR puisse intervenir sur les sentiers de la Communauté de communes du Trièves, il convient d'établir une convention définissant les modalités du partenariat. Le coût de la journée de chantier réalisée par un groupe classe encadré par les formateurs de la MFR est de 400 euros, somme qui permet de couvrir les frais de déplacement, d'entretien et d'amortissement du matériel ainsi que les frais de carburants et huiles. Cette somme sera prise sur le budget annuel d'entretien des sentiers. Pour information, 6 jours maximum seront effectués sur la durée de la convention. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.

Sabine Campredon se félicite de cette initiative qui permet aux jeunes, qui rencontrent souvent des difficultés pour trouver des stages, de se familiariser avec le milieu professionnel.

Vote : Convention entre la MFR de Vif et la CCT pour l'entretien de l'espace rural – année 2022/2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Nouveaux tarifs d'articles à la vente au sein des Offices de Tourisme Intercommunaux

Le service Tourisme propose à la vente dans les antennes des Offices de Tourisme différentes publications. Il est proposé d'ajouter 2 articles à la vente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Articles	Prix public de vente	Prix d'achat
Magazine l'Alpe consacré au Vercors	18 euros	13.5 euros
Nouveau topo Grande Traversée du Vercors à VTT – Editions Glénat	17.90 euros	13.43 euros

Vote : Nouveaux tarifs d'articles à la vente au sein des Offices de Tourisme Intercommunaux

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la construction de la déchetterie de Clelles – avenant n°1

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la construction de la déchetterie de Clelles a été confiée au bureau d'étude SETEC ENVIRONNEMENT pour un montant total de 136 250 € H.T pour une estimation de travaux et d'équipements de 1 793 000 € H.T hors aléas techniques soit 7.6%.

Lors de la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) en date du 7 février 2022, le montant estimatif de travaux et d'équipements s'élevait à 2 407 872 € H.T y compris aléas techniques.

Au vu du montant, il a été demandé au bureau d'études de revoir l'intégralité du projet, en apportant les modifications suivantes :

- Suppression du quai de transfert (ordures ménagères et multi-matériaux)
- Suppression de l'alvéole pour le verre,
- Suppression et modification de la voirie d'accès,
- Suppression des barrières et ponts bascule,
- Déplacement du bâtiment,
- Déplacement du bassin de rétention,

Le programme ayant changé de façon substantielle, il est proposé au conseil d'approuver un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour constater ces modifications à la demande de la CCT.

- > Phases et montants déjà réalisés
- Phase Esquisse : 6 450 € H.T
- Phase APS : 13 350 € H.T
- Phase APD : 22 050 € H.T

Total études avant avenant : 41 850 € H.T

- > **Montant proposé de l'avenant 5 800 € H.T**

Christophe Drure explique qu'il a fallu faire preuve de sobriété et revoir le projet à la baisse en raison des contraintes budgétaires de la CCT.

Utta Ihle s'interroge sur les changements par rapport à l'étude initiale et s'étonne du montant de l'avenant.

Le Vice-président explique qu'au départ l'étude portait sur un projet total d'un montant de 2.4 millions d'euros ce qui est finalement bien trop coûteux, car l'ADEME ne subventionne qu'à hauteur de 50 % ; le bureau d'étude a donc été sollicité pour retravailler le projet pour aboutir à cet avenant et cela a un coût.

Il convient de prendre en compte la participation à la reconstruction du centre de tri et de l'usine d'incinération d'Athador qui risquent de peser très fortement sur le budget Déchets.

Pour Uta Ihle, il est essentiel de mettre l'accent afin d'améliorer le tri et le compostage. De nombreuses initiatives existent au plan national ; comment pouvons-nous agir sur le territoire Trièves ?

Aujourd'hui, un employé est dévoué au compostage ; il travaille et accompagne les professionnels sur la mise en place de gros composteurs. La CCT vend des composteurs à bas prix aux particuliers pour les inciter à composter ; cet employé intervient également dans les écoles, travaille sur la communication... ces actions représentent un gros investissement pour promouvoir le compostage sur le territoire, répond Christophe Drure.

Yannick Carton s'interroge sur le risque d'avoir une déchetterie sous-dimensionnée.

Pour Christophe Drure, il n'y a pas de risque sur ce plan car la CCT a déjà un quai de transfert.

Jérôme Fauconnier souligne la nécessité d'avoir une déchetterie professionnelle afin d'éviter les dépôts sauvages.

Vote : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la construction de la déchetterie de Clelles – avenant n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Acquisition d'un camion équipé d'une grue et d'une benne à compaction pour la collecte des ordures ménagères

La location de l'actuel camion de collecte arrive à échéance le 31/08/2022 (Rappel montant annuel de la location : 83 416 € HT).

Suite à la consultation auprès de l'UGAP,

Vu la délibération n°2021/191 sollicitant une subvention auprès du Département de l'Isère pour un montant de 41 849.13 € pour les équipements de ce camion.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition du camion de collecte des ordures ménagères pour un montant de 273 550.40 € H.T et d'autoriser le Président à signer le bon de commande correspondant.

Au vu du financement important, Uta Ihle s'interroge sur l'intérêt de l'achat plutôt qu'une location car cela engendre forcément des frais d'entretien.

Pour Christophe Drure, l'achat est plus intéressant avec un amortissement au bout de 10/12 ans. Alors qu'en 5 ans de location, le véhicule a déjà coûté 2 fois le prix d'achat. L'entretien sera effectué par un prestataire. Le projet est d'arriver à effectuer l'intégralité de la tournée en régie totale.

Vote : Acquisition d'un camion équipé d'une grue et d'une benne à compaction pour la collecte des ordures ménagères

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Relais Petite Enfance – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère année 2022

Les Relais Petite Enfance (RPE) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Département de l'Isère à hauteur de 3 049 € pour un relais fonctionnant à temps plein.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter cette subvention auprès du Département de l'Isère au titre de l'année 2022.

Vote : Relais Petite Enfance – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère année 2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Convention de partenariat avec l'association « 400 coups » et la commune du Percy dans le cadre de la Conférence Territoriale Globale – Année 2022

Il est proposé une convention de partenariat annuelle avec l'association Les 400 coups et la Mairie du Percy pour l'année 2022 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le prolongement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) depuis 2018 pour assurer une continuité de service aux familles avec la mise en place d'un accueil de loisirs de l'été lors de la fermeture annuelle du service enfance jeunesse.

Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention.

- Pour l'association : Assurer la mise en place de l'accueil de loisirs et tout mettre en œuvre pour maintenir les objectifs de fréquentation contractualisés ainsi que toutes les dispositions règlementaires. Les semaines d'ouverture sont décidées en concertation avec le service enfance jeunesse
- Pour la Communauté de communes : Verser une contribution d'un montant de 1 150 € en complément du bonus territoire 2022 versé par la CAF.

Sabine Campredon rappelle que cette collaboration dure depuis quelques années ; la commune met à disposition de l'association le terrain sur lequel les enfants sont accueillis pendant le séjour.

Vote : Convention de partenariat avec l'association « 400 coups » et la commune du Percy dans le cadre de la Conférence Territoriale Globale – Année 2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

20- Journée Sortie à la mer 2022 – Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la Conférence Territoriale de Solidarités

Dans le cadre du développement des actions des équipements d'animation de la vie locale à destination des habitants, il est proposé au conseil de solliciter le Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale des Solidarités pour le projet suivant : l'organisation d'une sortie à la mer, le 19 juillet 2022 en partenariat avec le Collectif d'entraide, pour un public ne pouvant pas, pour des raisons économiques et logistiques, aller à la mer. Cette demande de subvention est fixée à la hauteur de 1000 euros.

> **Plan de financement du projet :**

DEPENSES		RECETTES	
Déplacement mission frais de transport	1 000 €	Participations des familles	150€
Frais de personnel	520 €	CTS Département	1 000 €
		<i>Autofinancement CCT</i>	<i>370 €</i>
TOTAL	1 520 €	TOTAL	1 520 €

Vote : Journée sortie à la mer 2022 – demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la Conférence Territoriale des Solidarités

☞ **Adopté à l'unanimité**

21- Convention Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation (EMALA)

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale, la Communauté de Communes du Trièves, le Sivom du Valbonnais et du Beaumont, le Département de l'Isère et le réseau Canopé de l'Isère, ont décidé la reconduction d'une Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation dont la mission, est d'apporter aux enseignants des écoles isolées, réparties en trois secteurs (Valbonnais-Beaumont, Trièves Nord, Trièves Sud), un soutien pédagogique caractérisé par des tournées régulières d'un professeur spécialement affecté à cet effet.

Une convention qui précise les secteurs et écoles concernées, les contributions financières des parties et les dispositions techniques et moyens nécessaires, l'attribution d'un poste d'enseignant à temps plein par secteur et les missions des enseignants coordonnateurs EMALA est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Alain Vidon indique qu'une présentation de l'EMALA est prévue au conseil du 4 juillet prochain.

Vote : Convention EMALA

☞ **Adopté à l'unanimité**

22- Convention de partenariat pour l'adhésion au Club des Territoires « Un + BIO »

Dans le cadre du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT), la fiche action « Restauration collective » prévoit, entre autres, la sensibilisation des responsables de restaurants collectifs à la notion d'alimentation durable, issue de l'agriculture biologique et locale, sans produits et additifs industriels. Pour ce faire, les partenaires du PAiT prévoient d'établir un état des lieux de la qualité des repas en restauration collective.

Cette fiche action prévoit également l'accompagnement des responsables de restaurants collectifs au changement de pratiques.

L'adhésion de Grenoble-Alpes Métropole au Club des Territoires Un Plus Bio en tant que « Territoire de projet » permettra aux partenaires du PAiT de bénéficier des actualités du réseau et de participer à la vie de celui-ci.

L'association Un Plus Bio facilite ainsi les échanges entre territoires autour des enjeux de l'alimentation.

Les élus et techniciens des collectivités du PAiT pourront :

- Participer aux Victoires des cantines rebelles,
- Participer aux ateliers virtuels d'Un Plus Bio,
- Participer aux journées du réseau en région,
- Avoir accès aux publications d'Un Plus Bio
- Échanger avec d'autres membres du Club des Territoires,
- Mobiliser les données de l'Observatoire pour l'analyse des pratiques en restauration collective et l'orientation des actions d'accompagnement

En lien avec la décision du comité de pilotage du PAiT du mardi 25 janvier 2022, la contribution financière de la CCT est de 213 € (sur un total pour l'ensemble des partenaires de 4268 €).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette adhésion et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette convention.

Vote : Convention de partenariat pour l'adhésion au Club des Territoires « Un + BIO »

☞ **Adopté à l'unanimité**

23- Marché accord cadre à bons de commande pour des travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreintes

Le marché « travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte » arrivant à échéance au 28 mai 2022, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 14 mars 2022 a été lancée en vue de conclure un marché de travaux.

2 candidatures ont été reçues.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise Groupement Pélissard/Trièves Travaux, dont l'offre a été jugée la mieux-disante.

Vote : Marché accord cadre à bons de commande pour des travaux de branchements, de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreintes

☞ **Adopté à l'unanimité**

24- Travaux 2022 – Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Isère et de la Commission Locale de l'Eau

Vu le budget primitif Eau potable 2022,

Vu les travaux prévus en section d'investissement :

- Saint-Michel-les-Portes : déplacement sur 100 ml d'une canalisation en fonte 100mm préalablement à l'aménagement du carrefour de Thoranne par le département de l'Isère : 25 000 € HT
- Captage de Fraichinet : réhabilitation des ouvrages de visite en maçonnerie : 20 000 € HT
- Ensemble du réseau : extension et modernisation de la télégestion : 75 000 € HT

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau, du département de l'Isère et de la Commission Locale de l'Eau.

Vote : Travaux 2022 – demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Isère et de la Commission Locale de l'Eau

☞ **Adopté à l'unanimité**

25- Acquisition du terrain du réservoir du Collet de Sinard

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition du terrain du réservoir du Collet de Sinard pour lequel la communauté de communes a obtenu l'accord de vente du propriétaire.

Ce terrain est situé sur la parcelle C 123 pour une superficie de 200m². Il est également proposé qu'une servitude passage de 430m² soit mise en place.

Montant acquisition : 200 €- Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la communauté de communes.

Vote : Acquisition du terrain du réservoir du Collet de Sinard

☞ **Adopté à l'unanimité**

26- Convention relative au renouvellement du réseau d'eau potable par le Département pour le compte de la CCT dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Thoranne

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de Thoranne par le département, il convient de déplacer l'actuelle conduite d'eau potable qui se situe sous la chaussée.

Pendant ces travaux cette conduite sera renouvelée et déplacée dans l'accotement. Pour permettre une meilleure coordination des travaux de voirie et de réseau, il est proposé au conseil communautaire de déléguer la réalisation de travaux d'eau potable au département par convention.

Le montant estimé des travaux d'eau potable à reverser au département par la communauté de communes est de maximum 25 000 € HT.

Vote : Convention relative au renouvellement du réseau d'eau potable par le Département pour le compte de la CCT dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Thoranne

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

Modification du calendrier des conseils communautaires : La réunion du mardi 7 juin 2022 est reportée au lundi 13 juin 2022

Information relative à l'accueil des réfugiés ukrainiens : Le Président indique qu'il y a environ 30 à 40 personnes hébergées sur notre territoire, réparties sur plusieurs communes. Le collectif d'entraide lance un appel aux dons et aux bonnes volontés afin de faire face à l'augmentation du nombre de colis alimentaires à préparer et distribuer. Le collectif a besoin de bénévoles motivés à Mens et à Monestier de Clermont. Une affiche d'appel aux dons précisant la liste des produits acceptés va être diffusée dans chaque commune. Les dons seront regroupés en mairie puis apportés à la CCT ou directement au collectif d'entraide. Le Président remercie chacun de diffuser largement cette information.

Béatrice Vial informe qu'un médecin sur Mens accepte de soigner les personnes ukrainiennes accueillies.

Pierre Suzzarini précise que les 3 médecins le font ; cela fonctionne bien malgré la barrière de la langue.

Jean-Marc Bellot fait part de difficultés rencontrées dès lors qu'une consultation est nécessaire avec un spécialiste ; ainsi, pour consulter un ophtalmologiste, il a fallu aller jusqu'à Bourgoin-Jallieu.

Béatrice Vial précise qu'il existe une liste de médecins volontaires pour devenir médecin traitant pour les réfugiés. Ne pas hésiter à la joindre si besoin de renseignements.

Jean-Marc Bellot demande, dans la mesure du possible, que le mécanisme d'entraide aux réfugiés ukrainiens ne change pas au fil des semaines. Cette entraide est déjà compliquée à mettre en place donc il souhaiterait un mécanisme bien défini.

Jérôme Fauconnier répond que les choses s'adaptent au fur et à mesure ; les rencontres se multiplient avec les différents acteurs. La CCT essaie de tenir à jour du mieux possible, au fur et à mesure des renseignements qu'elle reçoit et qui sont parfois fluctuants, une page internet spécifique destinée aux détails pratiques à destination des ukrainiens.

Aide de la Région : Monsieur Eric Bonnier, conseiller régional, interviendra au prochain conseil communautaire afin d'expliquer le dispositif des aides régionales accordées aux communes.

Stratégie Transition écologique : Christian Roux souhaite faire un point d'étape sur ce dispositif, piloté par l'intercommunalité mais destiné à l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un projet ambitieux à 2 formats : les multi-acteurs et les collectivités. Le service Développement durable a déjà rencontré les Vice-présidents afin de voir ce qui peut être mis en œuvre ; en effet, il est intéressant d'avoir une démarche transversale.

Une première réunion avec les multi-acteurs a déjà eu lieu et d'autres sont prévues.

Avec les collectivités, la démarche est plus complexe en raison d'un manque de personnel (agent en arrêt maladie), le projet va donc se transformer par des rencontres groupées des 3 anciens cantons au lieu de se rendre dans chaque commune.

Accueil Mixages : Françoise Streit a été interpellée par plusieurs familles à propos de l'accueil des enfants à Mixages cet été. En effet, les inscriptions commencent à peine et les enfants sont déjà en liste d'attente. Elle s'interroge et fait part de l'inquiétude des familles.

Caroline Fiorucci répond qu'il s'agit d'un problème récurrent et qui se retrouve partout que ce soit dans les accueils de loisirs ou dans les crèches. En plus du manque de places, il devient de plus en plus difficile de recruter des animateurs.

Jérôme Fauconnier est bien conscient de ce problème auquel il n'a pas de solution immédiate ; ce phénomène est lié d'une part, à l'installation de jeunes couples avec enfants qui ont des demandes, et d'autre part, à la perte d'intérêt pour les métiers de service et aux difficultés de recrutement, auquel s'ajoute le problème des délais pour obtenir les agréments des locaux. Il est donc de plus en plus compliqué de répondre à toutes les demandes. D'autant plus que les situations évoluent et changent rapidement et il est de plus en plus difficile de s'adapter. Pour rappel, il y a quelques années, Mixages était fermé car il n'y avait aucune demande.

Alain Vidon souligne que Mixages n'a que 16 places. Une réflexion est en cours sur l'occupation éventuelle des écoles en période de vacances.

Pour Uta Ihle, il est important de commencer à réfléchir sérieusement pour éviter que ce genre de problème ne se répète.

Jérôme Fauconnier précise que des discussions sont d'ores et déjà en cours avec les différents partenaires : CAF et le Département de l'Isère.

Périmètre LEADER : Les représentants du PNRV et du Parc National des Baronnies ont informé Jérôme Fauconnier que le périmètre LEADER va évoluer et regroupera désormais 17 territoires dont la gestion sera assurée par le Parc National des Baronnies. Cette décision a été prise de manière arbitraire, par seulement 2 responsables de Parc, sans discussion avec les autres EPCI. Il demande aux représentants du PNRV de réagir et de faire remonter notre mécontentement. La gestion de LEADER est déjà complexe, agrandir le périmètre rajoute encore de la difficulté.

Sabine Campredon ne comprend pas comment le Parc a pu prendre seul une telle décision ; est-ce une demande de la Région ? Passer de 40 000 à 250 000 habitants n'est pas facile. Il lui semble important de faire remonter notre mécontentement et il conviendra d'être vigilant à l'avenir sur le respect des actions et sur les financements.

Pour Jérôme Fauconnier, cette décision permet d'être en position de distribuer les fonds. Sur la forme, le procédé est déplacé et un peu cavalier. La gestion était déjà complexe avec 9 intercommunalités, en réunir 17 ne va pas simplifier les choses. Tout se décide en dehors de notre présence. Un territoire aussi vaste pose aussi la question de la mobilisation des représentants pour participer à des réunions.

Eric Vallier indique qu'une réunion relative à la révision de la charte du Parc va avoir lieu prochainement et il évoquera ce problème.

Trésorerie : Robert Cuchet s'interroge sur la situation de la Trésorerie de la Mure où de nombreux dysfonctionnements et retards sont à déplorer.

Jérôme Fauconnier répond qu'il y a un problème de personnel ; trouver du personnel pour La Mure n'est pas plus simple qu'à Mens et entraîne les mêmes conséquences. Conformément à la charte signée, un rendez-vous annuel doit avoir lieu entre la Direction territoriale des Finances Publiques et les collectivités pour faire remonter tous les dysfonctionnements. Le point positif étant la disponibilité d'Agnès Rey qui peut apporter son aide et ses conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50